PREMIUM'info
Lettre du Conseil Syndical

Mardi 1 Juillet 2008

Vous avez reçu votre convocation pour l'Assemblée Générale qui se tiendra le Mardi 1 Juillet 2008 à 18h30 au LCR d'Estienne d'Orves.

Si vous ne pouvez pas être présent, merci de bien vouloir donner pouvoir (première feuille de votre convocation) soit nominativement à un autre copropriétaire qui sera présent, soit en blanc auprès du Conseil Syndical pour attribution lors de l'Assemblée Générale.

Nous vous rappelons qu'un même copropriétaire ne peut pas se voir attribuer plus de deux pouvoirs sous peine de nullité des pouvoirs excédentaires.

Le Conseil Syndical

Se faire représenter

La loi vous permet de désigner une personne qui se rendra à l'Assemblée Générale et votera à votre place. Cette personne – désignée sous le terme de « mandataire » – peut être un copropriétaire ou un tiers totalement étranger à la copropriété, comme un ami, un frère... (*article 22 alinéa 3 de la loi*)